

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1263

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

4 juillet 1996 – n° 1263
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Richterich: chiche!

Il l'a dit – Vous ne l'avez ni entendu, ni lu – Si, la preuve: je cite. – Citez, jusqu'au bout, etc... Quel débat pour un texte banal, c'est-à-dire patronal banal. Le seul mérite de Richterich, c'est d'avoir fait d'une rengaine le tube de l'été.

Que véhicule le président de l'Union patronale suisse? D'abord une irritation vive devant le succès du référendum contre la nouvelle loi sur le travail. L'Union syndicale suisse est coupable de mener une campagne d'agitation, d'user d'arguments émotionnels; elle discrédite la concertation sociale. Mais dans le même élan Richterich a réclamé pour les organisations faïtières patronales le droit de prendre des positions politiques sur des sujets généraux, le partenariat social se vivant d'abord au niveau des entreprises et des branches. Mais alors avec quelle logique peut-on contester des interventions de l'USS en tant qu'organisation faïtière des travailleurs? De surcroît, la loi sur le travail est l'exemple type d'intransigeance patronale, de refus de ce minimum de compromis qui permet au partenaire de n'être pas le perdant qui perd la face. Même le Conseil fédéral qui souhaitait que dans cette loi des compensations soient légalement garanties a été désavoué. Le succès du référendum est le reflet de l'appréciation raisonnable et non pas émotionnelle de ce déséquilibre. L'irritation patronale est d'autant plus vive que sa maladresse politique fut grande.

Le deuxième thème, c'est une contribution à la campagne orchestrée contre le budget social. Le seul maintien du statu quo est même considéré comme dépassant les limites du raisonnable en matière de financement. On retrouve l'argument de mauvaise foi: alors qu'une grande partie de ce financement sera assuré par la croissance, donc par des moyens naturels et indolores, on fait comme si la totalité du financement devait être fournie par des ressources nouvelles et douloureuses.

Enfin, dernier chapitre, celui de la baisse des salaires et des prix. Et ce sujet dépasse l'exégèse des propos du président de l'Union patronale suisse. Première remarque: quand le patronat s'inquiète aujourd'hui que la Suisse soit

un îlot de cherté dans une économie mondiale à plus faible coût de revient, son souci est bien tardif. Lorsque, au temps de forte croissance et de spéculation, la gauche rendait attentive aux risques durables d'un emballement du prix du sol, elle ne trouvait aucun écho dans les milieux économiques, même pas chez les responsables des branches d'exportation. Il n'y a d'ailleurs même pas de conversion de la droite économique. Aux Chambres fédérales est organisée une énorme pression pour libéraliser totalement le marché du logement, ce qui se traduirait par une hausse des loyers. Deuxième remarque, la baisse des salaires n'entraîne pas nécessairement une compression des prix. Les salariés ne peuvent être que dupes dans le marché proposé: vos salaires baissent, mais les prix aussi parallèlement, donc votre pouvoir d'achat est maintenu. L'économie en général et celle de la Suisse en particulier, qui détient le record mondial de l'endettement hypothécaire, ne peut pas rêver de déflation. Elle cumulerait les risques de faillite, de crise des finances publiques et du budget social, elle déstabiliserait les caisses de pension, etc...

En revanche, l'élimination de surcroît de l'économie suisse (prix agricoles, prix intérieurs garantis) aurait le mérite de maintenir à un niveau stable l'indice des prix. Les salariés y trouveraient d'autant mieux leur compte que la compensation du renchérissement est contestée. Mais l'Etat aussi en tirerait avantage. D'abord, dans ses coûts de fonctionnement. Et surtout, s'il est dans l'obligation d'alourdir la fiscalité indirecte. L'abaissement des prix, auquel contribue aussi le franc fort, peut compenser ces hausses de la fiscalité indirecte. C'est pour ces raisons que l'introduction récente de la TVA s'est répercutée plus faiblement que prévu sur l'indice des prix. Cette première démonstration étant faite, on peut imaginer qu'une hausse de la TVA, indispensable, serait payée par la productivité de l'économie, sans inflation, donc sans dévalorisation des salaires réels. C'est de cela qu'il faudrait parler au sommet entre organisations faïtières. Mais l'idéologie patronale ne s'oriente pas dans cette direction. Et quant au style, on préfère le ton matamore. AG